

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Deschamps, Desplanches, Trapenard et Mmes Pétard, Martin, Tartière

Excusés : Mrs Bayot, Claisse et Jacquart

Absents : Mmes Delecroix et Senant

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Date de convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 21/12/2016

M. Deschamps demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : demande d'adhésion à l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI 03).

- Biens sectionnaux de Chalouze

Le quorum n'étant pas atteint pour ce point (M. le Maire ne participe pas au vote), le sujet est reporté au prochain Conseil Municipal.

- Adhésion à l'IFI 03

M. Deschamps fait part de la demande de participation du Centre de Formation d'Avermes qui, cette année, compte deux apprentis de Lalizolle. Le tarif de cette adhésion est de 46 € par élève. Il propose, comme l'an passé, d'adhérer afin de contribuer au développement de la qualité de la formation par alternance.

Vote : 5 pour et 1 contre

- Instruction des Cartes Nationales d'Identité (CNI)

M. Deschamps annonce qu'un décret, paru récemment, abroge le dépôt des demandes de CNI auprès des mairies. Ainsi, à compter du mois de février prochain, les habitants de l'Allier devront s'adresser à l'une des 15 communes équipées du matériel de recueil et de numérisation des empreintes digitales.

Il indique que l'Association des Maires souhaite fermement s'opposer à cette nouvelle suppression de service de proximité et qu'elle propose à toutes les communes qui souhaiteraient le conserver de prendre une délibération.

Vote : le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la suppression de ce service

- Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble

M. Deschamps explique que, dans le cadre de la fusion des Communauté de Communes, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi un rapport sur les différentes attributions compensatrices auxquelles pourront prétendre les communes.

Ainsi, Lalizolle bénéficiera des attributions suivantes pour compenser des suppléments de charges ou des pertes de recettes :

- 9 329 € pour l'accueil périscolaire
- 6 947 € pour les Temps d'Activités Périscolaires
- 16 792 € pour la fiscalité professionnelle

soit un total de 33 068 €

Il indique qu'une délibération doit être prise pour approuver ce rapport et le montant des attributions de compensation.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité

M. Deschamps présente ensuite l'organisation de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion entre celles d'Ebreuil, de Gannat et de St Pourçain : avec 61 communes et plus de 34 000 habitants, cette Communauté de Communes sera l'intercommunalité la plus importante après les trois Communautés d'Agglomération de l'Allier.

Avec la venue du nouveau Préfet, il sera désormais envisageable d'envisager des ajustements de périmètre au-delà des limites départementales.

Elle sera composée de 88 conseillers communautaires et portera le nom de « St Pourçain Sioule Limagne ». Son siège se situera à St Pourçain mais les deux sites d'Ebreuil et de Gannat seront conservés.

Elle assurera 6 compétences obligatoires, et devra choisir ses autres compétences parmi 9 optionnelles dont 3 obligatoires et 7 facultatives. La masse salariale sera constante avec 73 agents dont beaucoup à temps partiel répartis de la façon suivante : 46 à St Pourçain, 12 à Ebreuil et 15 à Gannat.

Son budget de fonctionnement avoisinera 21 M Euros, les enjeux en termes financiers seront sans commune mesure avec l'intercommunalité précédente.

L'élection du nouveau bureau aura lieu le 12 janvier prochain à Saint Pourçain.

- Convention avec le Centre Social Rural d'Ebreuil

M. Deschamps rappelle que la commune, au même titre que 6 autres communes de la Communauté de Communes d'Ebreuil disposant d'une école, a récupéré, depuis le 1er décembre, la compétence périscolaire et que, pour des questions de facilité, il est préférable de confier sa gestion au Centre Social (*cf. séance du 5 octobre 2016*).

Pour cela, il est nécessaire de définir les modalités de partenariat par une convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et le Centre Social pour la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2020.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Personnel communal

> *transfert Blandine Pottiez*

M. Deschamps indique que, suite à la rétrocession de la compétence « périscolaire », les 8 heures assurées par Blandine Pottiez pour cette activité sont désormais à la charge de la commune. Pour cela, une convention de transfert de personnel doit être signée entre la Communauté de Communes et la commune.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la signature de cette convention.

> *tableau des effectifs*

Suite à ce transfert, le tableau des effectifs doit être mis à jour :

Tableau des effectifs
au 1er décembre 2016

Adjoint technique 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	35/35 heures
Adjoint technique 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	26,5/35 heures
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe <i>titulaire – en disponibilité au 01/09</i>	1	18,5/35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	28/35 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe <i>titulaire</i>	1	35/35 heures
ATSEM 1 ^{ère} classe <i>titulaire</i>	1	32/35 heures
Adjoint technique <i>contrat aidé</i>	1	20/35 heures

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs à l'unanimité.

> *agents hors fonctions*

M. Deschamps souhaite tout d'abord faire un point sur les deux agents en arrêt de travail :

- concernant Stéphane Ribeyron, une issue avait été enfin trouvée lors de son expertise du 14 novembre dernier puisque le médecin expert avait considéré que son genou était consolidé. Cet état le faisait passer en congé de maladie et devait l'inciter à se reconvertir sur un poste sédentaire en dehors de la commune. Or, il s'avère qu'une nouvelle opération est envisagée par son chirurgien en début d'année ce qui va le rechuter en situation d'accident de service.
- Annie Leonard est en congé de grave maladie jusqu'en avril prochain, renouvelable 6 mois mais, cette fois-ci, pour la dernière fois. Celle-ci a fait savoir qu'elle n'envisageait pas de revenir travailler à la commune si la cantine scolaire continuait à être approvisionnée par des repas préparés

M. Deschamps rappelle également que le mémoire en réponse de l'avocat a été transmis à Cour d'Appel de Lyon pour l'affaire Alexandrine Philippe. Le jugement ne devrait pas avoir lieu avant les 12 ou 18 prochains mois.

> *nouveau régime indemnitaire*

M. Deschamps explique qu'un nouveau régime indemnitaire devra être mis en place courant 2017, les autres primes devenant caduques. Cette réforme a en effet pour objectif de simplifier le paysage indemnitaire, de valoriser l'exercice des fonctions des agents, de reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IIFSE) qui est une part obligatoire tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise du poste, mais aussi de l'expérience professionnelle de l'agent
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui est une part facultative et variable s'appuyant sur l'engagement professionnel et la manière de servir

Des montants maximum sont fixés, mais pas de minimum.

> *primes de fin d'année*

M. Deschamps explique que, contrairement à l'année passée, une délibération doit être prise à ce sujet mais que celle-ci doit seulement autoriser le Maire à attribuer des primes en fin d'année.

Ce dernier fixe ensuite par arrêté individuel le montant de la prime attribuée à chacun.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité

- Avenir de l'école et du Jardin d'Enfants

M. le Maire indique que, dans le cadre de la convention triennale qui lie l'Inspection d'Académie et les Associations des Maires, une réflexion avec l'Inspecteur Délégué d'Académie a été engagée au cours de 2 entretiens avec le Maire et le 1^{er} Adjoint à la mairie. L'Inspecteur reviendra rencontrer les élus en janvier et les parents en février prochain.

- Investissements 2017

M. Deschamps désire faire part des différents projets d'investissement pour 2017 :

- 2^{ème} tranche des travaux de la mairie : suppression des deux cheminées qui sont sur le point de tomber, crépis du pignon de la mairie et du bâtiment annexe et installation d'une cloison séparative dans ce même bâtiment (10 000 € HT dont 80 % de subvention)
- voirie : travaux de réfection des chemins au Gros Boënat, aux Fougères, à la Voie Ramée et au cimetière soit 2 km (35 000 € HT dont 30% de subvention)
- installation de panneaux d'affichage pour les élections afin que plus aucune affiche ne soit collée sur le pignon (565 €)
- remplacement des rideaux de l'école, du Jardin d'Enfants et de la cantine (5 000 €)
- nettoyage du monument aux morts (devis en attente)
- remplacement éventuel du véhicule communal
- installation de matériel numérique à l'école : à voir, mais pas indispensable pour 2017 pour certains élus

M. Deschamps évoque enfin les travaux d'assainissement qui constitueront le plus gros investissement de l'année : une première réunion se tiendra le 9 janvier afin que les travaux débutent le 10 par l'installation du poste de refoulement. La circulation devrait être alternée dans la Rue du Stade et ce, durant toute la durée des travaux dont la fin est impérativement programmée pour le 31 mars 2017.

- Questions diverses

> *installation d'un columbarium*

Mme Pétard s'interroge sur l'éventuelle installation d'un columbarium sur la commune. M. Deschamps répond qu'aucune sollicitation n'a encore été faite pour ce type de projet mais que la question va être étudiée.

> *passage des Hortensias*

Toute idée de réglementer la circulation de ce passage privé est abandonnée. Ce dossier est clos.

> réglementation de la circulation des camions de débardage

M. Desplanches souhaiterait que des panneaux interdisant la circulation des plus de 3,5 tonnes soient installés. M. Deschamps rappelle que ce type d'interdiction n'est pas légal. Toutefois, il peut être envisagé d'interdire les débardages en périodes humides afin de limiter les dégâts sur les chemins.

> affaires en cours

M. Deschamps indique qu'à ce jour trois affaires sont au Tribunal (impayés de loyers de la SAS Roumeau et de Mme Jocelyne Planchon et le recours de Mme Alexandrine Philippe) et deux sont entre les mains des assurances (dégradation de la croix de l'église et dégâts devant le mairie)

> reprise de l'épicerie

M. Deschamps indique qu'une candidate viendra visiter le commerce la semaine prochaine et qu'un rendez-vous a été pris avec la mairie de Le Brethon qui a embauché un contrat aidé pour la tenue de son épicerie communale.